

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 44 du 12 juin 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

DÉCISION N° 980/ARM/EMM/OPS/EMO-M/ED

portant création de détachements permanents de l'aéronautique navale (régularisation).

Du 04 juin 2020

DÉCISION N° 980/ARM/EMM/OPS/EMO-M/ED portant création de détachements permanents de l'aéronautique navale (régularisation).

Du 04 juin 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 1 7 6 5

Référence(s) :

- [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#)
- [Arrêté N° 1463/ARM/EMM/PS/ORT du 23 juillet 2019 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine.](#)
- [Instruction N° 252/DEF/EMM/ROJ du 20 septembre 2010 relative à l'organisation et à l'administration des détachements d'hélicoptères embarqués sur bâtiment porteur d'hélicoptères autre que porte-avions.](#)
- [Instruction N° 73/DEF/EMM/ROJ du 06 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine.](#)

Instruction n° 0-26289-2016/DEF/EMM/EMO-M/DEO du 9 août 2016 relative aux missions et emploi des formations de l'aéronautique navale (n.i. BO).

Décision du 13 septembre 2019 portant délégation de signature (état-major de la marine) (n.i. BO ; JO n° 215 du 15 septembre 2019, texte n° 3).

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.3](#).

Référence de publication :

1. CRÉATION DE DÉTACHEMENTS PERMANENTS

Les détachements permanents suivants, chargés chacun de mettre en œuvre un hélicoptère de type Panther, sont créés au sein de la flottille 36F (régularisation) :

- « détachement 36F La Fayette » à compter du 2 septembre 1995 ;
- « détachement 36F Courbet » à compter du 28 octobre 1996 ;
- « détachement 36F Nivôse » à compter du 1^{er} novembre 1997 ;
- « détachement 36F Surcouf » à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- « détachement 36F Jean Bart » à compter du 1^{er} mai 1997 ;
- « détachement 36F Aconit » à compter du 1^{er} mai 1999 ;
- « détachement 36F Guépratte » à compter du 1^{er} juin 2001.

2. AUTOMATISATION

Clair libellé de la formation : DÉTACHEMENT 36F LA FAYETTE

Code d'identification : 08CG000

Implantation géographique : Hyères

Clair libellé de la formation : DÉTACHEMENT 36F COURBET

Code d'identification : 08CD000

Implantation géographique : Hyères

Clair libellé de la formation : DÉTACHEMENT 36F NIVOSE

Code d'identification : 08CQ000

Implantation géographique : Port des Galets

Clair libellé de la formation : DÉTACHEMENT 36F SURCOUF

Code d'identification : 0AFY000

Implantation géographique : Hyères

Clair libellé de la formation : DÉTACHEMENT 36F JEAN BART

Code d'identification : 08CF000

Implantation géographique : Hyères

Clair libellé de la formation : DÉTACHEMENT 36F ACONIT

Code d'identification : 08CC000

Implantation géographique : Hyères

Clair libellé de la formation : DÉTACHEMENT 36F GUÉPRATTE

Code d'identification : 08CE000

Implantation géographique : Hyères

3. PUBLICATION

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « opérations aéronavales »,*

Nicolas VAUJOUR.